

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

En exercice : 49

Présents : 33

N°007-1

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JANVIER 2018

L'AN deux mille dix huit, le 17 janvier, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 9 janvier 2018, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous le présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaients présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, MARINO Danielle, KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, BEAUDET Pascal, DUCATTEAU Sylvie, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, FAGARD Alice, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AISSAOUI Djamila, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaients absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, AÏT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya, LENZI Ling.

Excusés :

Représentés par :

Madame Akoua Marie KOUAME
Monsieur Salah CHIBAH
Monsieur Mohamed Fathi TLILI
Monsieur Patrick LE HYARIC
Monsieur Eric PLEE
Monsieur Guillaume SANON
Madame Hana RABAH
Monsieur Rachid ZAÏRI
Madame Nadia LENOURY

Monsieur Kilani KAMALA
Madame Sophie VALLY
Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Monsieur Anthony DAGUET
Monsieur Antoine WOHLGROTH
Monsieur Sofienne KARROUMI
Madame Mériem DERKAOUI
Monsieur Daniel GARNIER
Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Jean-François MONINO

MAIRE/

OBJET : Adhésion au SMIREC emportant transfert de la compétence "énergie calorifique"

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 ;

Vu la délibération n° 233 du 10 juillet 2014 portant création d'un service public de production et de distribution d'énergie calorifique ;

Vu les délibérations n° 232, 234 et 235 du 10 juillet 2014 approuvant le marché d'exploitation du réseau de chaleur de la ZAC Canal, créant une régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion du réseau de chaleur de la ZAC CANAL et approuvant le règlement de service et les tarifs pour le réseau de chaleur de la ZAC CANAL ;

Vu l'article 13 des statuts du SMIREC ;

Considérant l'intérêt des réseaux de chauffage par rapport à d'autres modes de chauffage de type individuel et le souhait de la ville de promouvoir ce mode de production et de distribution de chaleur ;

Considérant l'approche de l'échéance de la fin de concession du réseau de chaleur ZAC Canal ;

Considérant l'opportunité et la pertinence d'une gestion de la compétence « réseau de chaleur » au-delà du territoire communal afin de développer et organiser des réseaux d'énergie calorifique en cohérence avec le Plan Climat Energie Territoriale ;

Considérant la volonté des villes de La Courneuve, L'Île-Saint-Denis, Pierrefitte, Saint-Denis et Stains de travailler en commun sur les questions des choix énergétiques sur leurs territoires, au sein d'une structure de gestion commune de la compétence « énergie calorifique » ouverte aux principaux bailleurs sociaux, principaux usagers desdits réseaux la SMIREC ;

Considérant la possibilité d'ouvrir le périmètre et le champ de compétence dudit syndicat par modification des statuts lui conférant une dimension de structure de coopération intercommunale ;

Considérant les conclusions des études engagées depuis 2014 relatives à l'opportunité de recourir à une telle structure pour l'exercice opérationnel de cette compétence « énergie calorifique » ;

Adoption à l'unanimité par 42 pour

DELIBERE :

APPROUVE le principe d'adhésion au SMIREC sous condition de l'extension du réseau de chaleur du SMIREC au territoire de la ville d'Aubervilliers,

DELEGUE la compétence « énergie calorifique » au bénéfice du SMIREC dont les statuts seront modifiés en conséquence,

AUTORISE la Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette adhésion,

MANDATE la Maire pour accomplir, en relation avec les services de l'Etat, toutes les démarches nécessaires à cette adhésion.

Reçu en préfecture le : 19/01/18

Publié le : 19/01/18

Certifié exécutoire : 19/01/18

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

